Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600818-20251215-2025_60-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Référence
2025-060

Objet de la délibération
ADMISSION EN NON VALEUR

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	16	17

Date de la convocation
10 décembre 2025

Vote
A la majorité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme DUIGOU Anne-Marie, M. CASTOT Dominique, Mme LE SCOUARNEC Claudine, Mme FOUTEL Éliane, M. Pascal L'HELGOUALCH, Mme LE FERREC Danielle, Mme LE FERREC Solenn, M. JAMET François, M. SKOCZ Daniel, Mme PONTREAU Marie, M. LE MOAL Nicolas, M. CAUDEN Stéphane, Mme Marion VEGER et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
Mme TERREE Marie-Christine a donné pouvoir à M. LANGLET Ronan, M. BOTHUAN Joël, et Mme LE DU Maryse.

Secrétaire de séance : Mme VEGER Marion
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : ADMISSION EN NON VALEUR

La trésorerie de Pontivy a transmis un état des présentations et admissions en non-valeur pour des titres de recettes concernant l'exercice 2018 et 2022 pour un montant de 1 116,29€.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- admet en non-valeur les titres de recettes des exercices 2018 et 2022 pour un montant de 1 116,29€ ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL